



## **Procès-verbal de la Conférence générale constitutive de l'Association Internationale e-Omed tenue à Toulon (France) le 13 janvier 2011**

-----

Le 13 janvier à Toulon (France), s'est tenue à Institut Supérieur de l'Électronique et du Numérique (ISEN) sis à la Maison des Technologies, Place George Pompidou, 83000 Toulon la Conférence générale constitutive de l'Association internationale e-Omed.

La Conférence constitutive a réuni les représentants des institutions universitaires et de formation supérieure, ainsi que leurs partenaires économiques, déjà groupés dans le « Projet e-Omed ». Développé après la Conférence de lancement qui s'était tenue à Agadir (Maroc) les 26, 27 et 28 mars 2009 et marquée par l'adoption de la « Déclaration d'Agadir », le « Projet e-Omed » s'est structuré autour d'une co-présidence Nord/Sud représentée par les Professeurs A. Bennani (Maroc) et G. Touzot (France) et d'un comité de pilotage chargé d'animer les actions engagées.

Les institutions universitaires membres ainsi que leurs partenaires ont décidé de constituer entre eux une association internationale placée sous le régime de la loi française du 1<sup>er</sup> juillet 1901. La Conférence constitutive est ainsi réunie afin d'adopter les statuts de l'association et de désigner les organes dirigeants de l'association.

Avant de siéger, la Conférence a procédé à la vérification des mandats conférés aux participants. Il a été ainsi vérifié que chaque personne physique représentait bien une personne morale ayant exprimé une volonté d'adhérer à l'association et qu'elle bénéficiait d'un mandat régulier. De même, une liste de votants a été établie : ne pouvaient y figurer que les personnes physiques habilitées à voter par le représentant légal de chaque personne morale ayant déclaré vouloir adhérer. Enfin, il a été vérifié que toutes les candidatures à une fonction dirigeante résultaient bien de mandats donnés par les représentants légaux des personnes morales voulant adhérer. La liste des personnes admises à voter demeurera ainsi annexée au présent procès-verbal.

La conférence constitutive était présidée par le Professeur Gilbert Touzot, co-président d'e-Omed assisté du Professeur Yann Tanguy, membre du Comité de pilotage de l'association et en présence du Professeur Abdelfdil Bennani, co-président d'e-Omed, qui, candidat à la présidence de l'association, n'a pas souhaité présider l'assemblée.

### **I. Adoption des statuts :**

Le projet de statuts avait été diffusé à tous les membres six semaines au moins avant la Conférence constitutive. Le contenu du projet de statuts a fait l'objet d'une présentation orale suivie d'une discussion.

Deux propositions d'amendement ont été présentées :

1. Concernant le renouvellement du Conseil exécutif :

M. Didier Gascuel, représentant, en sa qualité de Président, l'Université Virtuelle Environnement Durable (UVED - France) fait observer que le texte proposé n'est pas satisfaisant car le tirage au sort prévu pour le premier renouvellement devrait mécaniquement reproduire les problèmes qu'on veut ainsi surmonter trois ans plus tard. Il propose de supprimer cette disposition et de renouveler en totalité le Conseil exécutif tous les trois ans.

La discussion fait apparaître un accord sur les inconvénients de la modalité qui est proposée et un consensus sur la solution envisagée.

La modification proposée est mise aux voix et un vote à mains levées est organisé.

*L'amendement présenté est adopté à l'unanimité des votants.*

## 2. Concernant le nombre des membres du Conseil exécutif :

Plusieurs intervenants dont Mme Monique Vindevoghel (Université Numérique des Sciences Fondamentales – UNISCIEL - France) et M. Didier Gascuel (UVED – France) estiment que le nombre des membres du Conseil exécutif ne permet pas de représenter suffisamment de membres de l'association dans cet organe. Ils proposent d'augmenter le nombre de membres.

M.M. Touzot et Tanguy interviennent pour expliquer que le Conseil exécutif comprend un nombre variable de membres entre 16 et 31. Il s'agit de permettre à l'association de moduler cette instance en fonction des effectifs d'adhérents. Ils estiment que le niveau de représentation est suffisant et qu'il n'y a pas lieu de changer cette disposition. Diverses interventions ont lieu pour proposer une extension du nombre de sièges au Conseil exécutif et différentes propositions se dégagent pour prévoir un plus grand nombre de sièges.

M. Tanguy met aux voix la disposition telle qu'elle est proposée dans le projet en précisant que si la Conférence rejette cette proposition, il fera voter sur l'amendement présenté.

Un scrutin à mains levées est organisé. La disposition statutaire telle qu'elle est présentée se trouve rejetée.

*L'amendement présenté est donc rejeté.*

Deux questions sont posées par M. Mohamed Jaoua (Université Française d'Egypte – Egypte) sur la désignation du Directoire et le rôle du Délégué général. L'intervenant craint que ce dernier ne vienne concurrencer les compétences dévolues au Président et au Vice-président exécutif.

M.M. Gilbert Touzot et Yann Tanguy répondent que le Directoire est désigné par le Conseil exécutif sur la proposition du président et du vice-président afin de constituer une équipe homogène permettant une gouvernance efficace. Il a vocation à réunir des vice présidences pourvues de responsabilités opérationnelles. Quant au Délégué général, son rôle est défini par les statuts comme celui d'un secrétaire général d'association pouvant recevoir des délégations du président dans certains domaines.

Sur la demande de M. Jaoua, il est précisé que le Délégué général n'a pas vocation à être un salarié puisqu'il s'agit d'un membre élu du Conseil exécutif. L'intervenant se déclare satisfait de ces explications et précisions.

Plus aucune question ne se manifestant, il est ensuite passé au vote sur l'approbation des statuts tels qu'ils sont présentés à la Conférence, avec l'amendement déjà retenu.

Le projet de statuts ainsi amendé est mis aux voix par vote à mains levées.

Les statuts sont adoptés à l'unanimité des votants.

## II. Délibérations de la Conférence générale :

### 1. Principes applicables en matière de fixation des cotisations

Conformément à l'article 13 des statuts, la conférence générale est ensuite invitée à délibérer sur la détermination des principes applicables en matière de fixation des cotisations.

Diverses voix s'expriment pour souligner que les dites cotisations doivent tenir compte des budgets dont disposent les organismes et associations membres, notamment ceux de la rive sud de la méditerranée.

Les coprésidents proposent que la cotisation soit fixée à un seuil minimum qui soit le même pour tous les membres et, que son montant ne doit pas constituer un obstacle à l'adhésion. Ceci étant, les organismes qui le souhaitent, peuvent toujours faire des dons et lègues à l'association.

M. Tanguy met aux voix la disposition telle qu'elle est proposée. Un scrutin à mains levées est organisé. La proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

## III. Élection des instances dirigeantes

M. Y. Tanguy a rappelé que la Conférence a procédé à la vérification des mandats conférés aux participants. Il a été notamment vérifié que chaque personne physique représentait bien une personne morale ayant exprimé une volonté d'adhérer à l'association et qu'elle bénéficiait d'un mandat régulier. Il a ensuite donné lecture de la liste des votants établie sur les bases susmentionnées.

M. Tanguy a rappelé également que la Conférence a vérifié que toutes les candidatures à une fonction dirigeante résultaient bien de mandats donnés par les représentants légaux des personnes morales voulant adhérer.

### 1. Élection du Président

Après clôture de la liste des candidats au poste de Président de l'Association Internationale e-Omed, M. Tanguy a rappelé que, conformément aux statuts, le Président est élu à la majorité absolue des voix exprimées.

La liste des candidats ainsi arrêtée est mise aux voix et un vote à bulletins secrets est organisé.

Le résultat du vote :

Nom & Prénom	Organisme	Pays	Nombre de voix
Bennani Abdelfdil	Université Ibn Zohr - Agadir	Maroc	41
Duriez Jean-Claude	Groupe des Écoles des Mines de Douai	France	16

Deux bulletins sont déclarés nuls.

[M. Bennani Abdelfdil est déclaré Président de l'Association Internationale e-Omed.](#)

## 2. Élection du Vice Président

Après clôture de la liste des candidats au poste de Vice Président, M. Tanguy a rappelé que, conformément aux statuts, le Vice Président est élu à la majorité relative des voix exprimées. La liste des candidats ainsi arrêtée est mise aux voix et un vote à bulletins secrets est organisé.

Le résultat du vote :

Nom & Prénom	Organisme	Pays	Nombre de voix
Duriez Jean-Claude	Groupe des Écoles des Mines	France	49
Bouâami Driss	Université Mohamed V –Agdal, Rabat.	Maroc	02
Farissi Esserrhini	Université Sidi Mohamed Ben Abdellah, Fès.	Maroc	00
Lebrihi Ahmed	Université Moulay, Meknès	Maroc	00

Trois bulletins sont déclarés nuls.

[M. Duriez Jean-Claude est déclaré Vice Président exécutif de l'Association Internationale e-Omed.](#)

## 3. Élection des membres du Conseil Exécutif :

Une fois close, la liste des candidats au poste de membre du Conseil exécutif comportait les noms suivants, classés par ordre alphabétique :

Nom & Prénom(s)	Organisme
<b>Ajhoun Rachida</b>	Université Mohamed V Souissi - Maroc
<b>Amr Younis</b>	Al Quds Open University - Palestine
<b>Baz Badih</b>	Université Saint Esprit de Kaslik - Liban
<b>Beki Chekib-arlane</b>	Université Ferhat Abbas Sétif - Algérie
<b>Belcadhi Molka</b>	UVT - Tunisie
<b>Ben Dhia Hamed</b>	Université de Sfax - Tunisie
<b>Bennani Azzeddine</b>	Groupe ESIG - Maroc
<b>Billöt Jean Louis</b>	Groupe INSA - France
<b>Bonte Bertrand</b>	Télécom Lille 1 - France
<b>Bouami Driss</b>	EMI - Maroc
<b>Boukamel Adnane</b>	Ecole Hassania des Travaux Publics- Casablanca - Maroc
<b>Charif d'Ouazzane Saâd</b>	Université Hassan II Mohemmadia - Maroc
<b>Chebaro Bilal</b>	Université Libanaise - Liban
<b>Duriez Jean-Claude</b>	Groupe des Écoles des Mines
<b>Fahli Ahmed</b>	Université Hassan 1er Settat - Maroc

<b>Farissi Esserrhini</b>	Université Sidi Mohammed Ben Abdellah Fès - Maroc
<b>Francke Jean Paul</b>	UNF3S - France
<b>Garito Maria Amata</b>	UNINETTUNO - Italie
<b>Goussios Charalampos</b>	Université du Pirée - Grèce
<b>Guiton Pascal</b>	INRIA - France
<b>ISSELKOU, Ould Ahmed Izid Bih</b>	Université de Nouakchott - Mauritanie
<b>JAOUA Mohamed</b>	Université Française d'Egypte - Egypte
<b>Lebrihi Ahmed</b>	Université moulay Ismaïl Meknes - Maroc
<b>Lemnour Abdeldjebar</b>	Université de la Formation Continue - Algérie
<b>Mernari Bouchaib</b>	Université Sultan Moulay Slimane Béni Mellal - Maroc
<b>Michon Bernard</b>	Université Ouverte des Humanités - France
<b>Mongenet Catherine</b>	Université de Strasbourg - France
<b>Nemamcha Mohamed</b>	Université 8 Mai 1945 Gulema - Algérie
<b>Nicolle Jean-Michel</b>	Fondation EPF - France
<b>Ouazzani Jamil Mohammed</b>	Université Sidi Mohammed Ben Abdellah Fès - Maroc
<b>Oury Michel</b>	ANTEC - France
<b>Paronneau Serge</b>	IUT en Ligne - France
<b>Pommeray Delphine</b>	UVED, UNT - France
<b>Postec Nicolas</b>	Université du Maine - France
<b>Tanguy Yann</b>	UNJF - France
<b>Valverde Llorenç</b>	Universitat Oberta de Catalunya - Espagne
<b>Vindevoghel Monique</b>	Unisciel - France

Celle-ci est mise au vote. Le comptage des voix a révélé la composition suivante :

	<b>Nom &amp; Prénom</b>	<b>Organisme</b>	<b>Pays</b>	<b>Nombre de voix</b>
1	Amr Younis	Al-Quds Open University	Palestine	46
2	Chebaro Bilal	Université Libanaise	Liban	39
3	Isselkou Ould Ahmed Izid Bih	Universitat de Nouakchott	Mauritanie	38
4	Goussios Charalampos	Université du Pirée	Grèce	38
5	Jaoua Mohamed	Université Française d'Egypte	Egypte	37
6	Valverde Llorenç	Univesitat oberta de Catalunya	Espagne	33
7	Garito Maria Amata	Université Télématique Internationale UNINETTUNO	Italie	33
8	Belcadhi Molka	Université Virtuelle de Tunis	Tunisie	29
9	Tanguy Yann	Université Numérique Juridique Francophone – UNJF	France	27

10	Mongenet Catherine	Université de Strasbourg	France	26
11	Bouami Driss	Université Mohamed V – Agdal, Rabat	Maroc	25
12	Ben Dhia Hamed	Université de Sfax	Tunisie	23
13	Baki Chekib Arslane	Université Ferhat Abbas	Algérie	20
14	Vindevoghel Monique	Université Numérique des Sciences Fondamentales – UNISCIEL	France	20
15	Mernari Bouchaib (Maroc)	Université Sultan Moulay Slimane	Maroc	20

Conformément aux statuts, Le Conseil exécutif comporte un seizième membre, qui siège de droit en qualité de fondateur :

	Nom & Prénom	Organisme	Pays
16	Touzot Gilbert	Université Numérique Ingénierie et Technologie – UNIT.	France

Sont élus membres suppléants du Conseil exécutif de l'Association Internationale e-Omed :

	Nom & Prénom	Organisme	Pays	
1	Pommeray Delphine	Université Virtuelle Environnement et Développement Durable	France	20
2	Ajhoun Rachida	Université Mohamed V – Souissi, Rabat	Maroc	20
3	Ouazzani Jamil Mohammed	Université Sidi Mohamed Ben Abdellah, Fès	Maroc	19
4	Nemamcha Mohamed	Université 8 mai 1945 - Guelma	Algérie	19
5	Lemnaouar Abdeldjebar	Université de la Formation Continue, Alger	Algérie	17

Les travaux de la conférence générale sont clos le 13 janvier à 19H00.



## *Annexe 1*

# Liste officielle des votants

**CONFÉRENCE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE e-OMED**

**Toulon, le 13 Janvier 2011**

**LISTE OFFICIELLE DES VOTANTS**

No.	Code	Nom et Prénom	Organisme	Pays
1	DZ.4	Nemamcha Mohamed	Université 8 Mai 1945 Guelma	Algérie
2	DZ.1	Kadi Abdelkrim	Université Badji Mokhtar	Algérie
3	DZ.2	Lemnour Abdeldjebar	Université de la Formation Continue	Algérie
4	DZ.3	Baki Chekib-arslane	Université Ferhat Abbas Setif	Algérie
5	EG.1	Jaoua Mohamed	Université Française d'Égypte	Égypte
6	SP.1	Zvereff John	Universitat Oberta de Catalunya	Espagne
7	FR.01	Oury Michel	ANTEC	France
8	FR.35	Paronneau Serge	ASSODIUT (IUT en ligne)	France
9	FR.04	Garrot Thierry	AUNEGE	France
10	FR.07	Cochard Gérard Michel	CNAM	France
11	FR.09	Sidi Ahmed Menad	ENSIIE	France
12	FR.10	de Giorgi Bernard	FIED	France
13	FR.11	Nicolle Jean-Michel	Fondation EPF	France
14	FR.13	Duriez Jean-Claude	GEM	France
15	FR.14	Billoet Jean-louis	GroupeINSA	France
16	FR.40	Rambert Patrick	INRIA	France
17	FR.42	Baylet Pierre	Institut Telecom	France
18	FR.44	Petitprez Bernard	ISEN-Toulon	France
19	FR.16	Attias Raphael	ORT	France
20	FR.41	Misery Véronique	Telecom Lille 1	France
21	FR.19	Francke Jean Paul	UNF3S	France
22	FR.20	Vindevoghel Monique	UNISCIEL(Université de Ullel)	France
23	FR.21	Touzot Gilbert	UNIT (Fondation)	France
24	FR.22	Iecointe Yves	Université de Nantes	France
25	FR.23	Mongenot Catherine	Université de Strasbourg	France
26	FR.33	Yacine Madjid	Université de Versailles Saint Quentin	France
27	FR.43	Boukachour Hadhoum	Université du Havre	France
28	FR.25	Postec Nicolas	Université du Maine	France
29	FR.26	Michon Bernard	Université Ouverte des Humanités	France
30	FR.27	Maslet Jean Claude	UNJF	France
31	FR.32	Epelboin Yves	UPMC Sorbonne Universités	France
32	FR.	CID Gregory	UPSTI	France
33	FR.28	Gascuel Didier	UVED (association)	France
34	GR.1	Goussios Charalampos	Université du Pirée	Grèce
35	IT.2	Paravati Nicola	UNINETIUNO	Italie



36	JO.1	Lama Josephine	Petra University	Jordanie
37	LB.4	Melki Antoine	Université de Balamand	Liban
38	LB.2	Chebaro Bilal	Université Libanaise	Liban
39	LB.3	Baz Badih	Université Saint Esprit de Kaslik	Liban
40	MA.01	El Ouajih Noureddine	Club des Financiers du Nord	Maroc
41	MA.24	Boukamel Adnane	École Hassania des Travaux Publics, Casablanca	Maroc
42	MA.05	Assoul Saliha	ENIM	Maroc
43	MA.28	Bennani Azzeddine	Groupe ESIG S.A.	Maroc
44	MA.34	Grine M'hammed (remplacé par B. HLIMI)	Institut Caisse de Dépôt et de Gestion Rabat	Maroc
45	MA.26	Abassi Chraibi Mounir	Institut Supérieur de Formation aux Techniques de Gestion Tanger	Maroc
46	MA.12	Radid Atika	Institut Supérieur de l'Information et de la Communication	Maroc
47	MA.30	Sdigui Doukkali Abdelaziz	Suptechnology École Supérieure d'informatique	Maroc
48	MA.02	Bouslikhane Mohamed Aziz	Universiapolis, Agadir	Maroc
49	MA.22	Chergui Hassan	Université Al Quaraouiyine, Fès	Maroc
50	MA.07	Auhmani Abdelouahed	Université Cadi Ayyad, Marrakech	Maroc
51	MA.15	Souheil Abdellatif	Université Chouaib Doukkali, El Jadida	Maroc
52	MA.14	Fahli Ahmed	Université Hassan Ier, Settat	Maroc
53	MA.27	Kabine Mostapha	Université Hassan II Ain Chock Casablanca	Maroc
54	MA.17	Aniq Filali Ouafae	Université Hassan II Casablanca	Maroc
55	MA.29	El Kouari Youssef	Université Hassan II Mohammadia	Maroc
56	MA.18	Bennani Abdelfdil	Université Ibn Zohr, Agadir	Maroc
57	MA.32	Zeghloul Abderrahim (Remplacé par B.BERRADA)	Université Internationale de Rabat	Maroc
58	MA.19	El Farissi Mohamed	Université Mohamed Ier, Oujda	Maroc
59	MA.20	Gharbi Mourad	Université Mohamed V - Agdal, Rabat	Maroc
60	MA.31	Ajhoun Rachida	Université Mohamed V Souissi, Rabat	Maroc
61	MA.21	Boulmane Lahsen	Université Moulay Ismaïl, Meknès	Maroc
62	MA.16	Ouazzani Jamil Mohammed	Université Sidi Mohammed ben Abdellah, Fès	Maroc
63	MA.25	Mernari Bouchaib	Université Sultan Moulay Slimane, Béni Mellal	Maroc
64	MR.1	Baba Ainina Moulaye Mohamed	École Normale Supérieure de Nouakchott	Mauritanie
65	MR.2	Isselkou Ould Ahmed Izid Bih (remplacé par G. TOUZOT)	Université de Nouakchott	Mauritanie
66	PAL.1	Amr Younis (remplacé par Hodali)	Al Quds Open University	Palestine
67	CH.1	Berrada Bouchra	Bersy Consulting	Suisse



68	TN.1	Benlakhdar Tahar	Université ESPRIT	Tunisie
69	TN.2	Boujelbene Younes	Université de Sfax	Tunisie
70	TN.3	Cheniti Belcadhi Lilia	Université de Souss	Tunisie
71	TN.4	Belcadhi Molka	UVT	Tunisie